

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 25 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p>Date de la convocation 18 mars 2021</p> <p>Date d'affichage 18 mars 2021</p> <p>Délibération n° 2021-21</p> <p>Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable - Vente du camion RENAULT MASTER à la société FROMAGERIE DES COLLINES</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p>POUR : 33 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures et deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, NAAL Jean-Michel, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey.

Procurations :

PONROY Nathalie donne procuration à FOUCOU Roseline, BESSET Monique donne procuration à DELGADO Alexandra, LARCHE Laurence donne procuration à CHARRETON Paule-Sandrine, BLANC Benjamin donne procuration à LAURERI Philippe, VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry, ORTIS Elsa donne procuration à RAVINAL Danièle.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune a fait l'acquisition le 23/04/2020 d'un camion isotherme RENAULT MASTER, immatriculé DH-603-VB pour un montant TTC de 20 027.42 euros soit 16 689.52 euros HT.

Le gabarit du véhicule s'avérant mal adapté aux besoins du restaurant scolaire pour les livraisons des repas, il a été décidé de le mettre en vente sur un site internet spécialisé, pour un montant de 16 300 euros.

La société FROMAGERIE DES COLLINES, sise 1290 Quinquies route de la Vallée 26530 LE GRAND SERRE, après essai du véhicule effectué le 16/03/2021, nous a fait une proposition d'achat pour un montant de 15 750 euros.

L'offre de la FROMAGERIE DES COLLINES étant la seule, monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition d'achat.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** monsieur le maire à vendre en l'état, à la société FROMAGERIE DES COLLINES, le camion isotherme de marque RENAULT MASTER, immatriculé DH-603-VB, pour un montant de quinze mille sept cent cinquante euros (15 750 euros) ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à cette vente ;
- **DIT** que la recette sera imputée à l'article 775 « produits des cessions d'immobilisations » ;
- **EFFECTUE** les opérations comptables pour constater la sortie à l'inventaire et sur l'état de l'actif dudit véhicule inventorié sous le numéro TRANS2001.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

